

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des lois, décrets, arrêtés, etc.

ROUBAIX, 31 MAI 1879

BOURSE DE PARIS DU 31 MAI

Cours à terme de 1 h. 10, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table of stock market values (VALEURS) for various securities like 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Act. Gaz, etc., with columns for current and previous day's prices.

BOURSE DE PARIS (Services gouvernemental) 31 MAI 30 MAI

Table of government service values for 31 MAI and 30 MAI, including 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, and Emprunts 5 0/0.

Services particulier 31 MAI 30 MAI

Table of particular services values for 31 MAI and 30 MAI, listing various banks and companies like Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 31 mai.

Fête. Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et Co, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grympez. Ventes à 400 b. Très-ferme, livrable, rai-

BULLETIN DU JOUR

Les docteurs de l'opportuniste ont trouvé le moyen de réduire au silence les évêques. Ce moyen consisterait, d'après la République française, à leur enlever l'autorité qu'ils ont sur le bas clergé...

et qui ne peut tarder à être prise, n'aura sans doute pas le caractère d'une panacée, mais elle entraîne des conséquences très-sérieuses. » 31,000 prêtres de campagne verront leur sort amélioré sur le champ. Non qu'on augmente d'un centime leur traitement, qui restera fixé au taux actuel, mais d'humbles serviteurs de l'évêque, révocables ad nutum, ils deviendront ce qu'ils doivent être, puis- qu'ils émargent au budget, des fonctionnaires publics qui ne pourront ni être destitués, ni déplacés, ni recevoir de l'avancement que d'un commun accord entre l'Église et l'Etat.

Malgré les sages paroles prononcées par M. le président de la république à la réception des cardinaux, on ne peut s'empêcher d'ailleurs de remarquer que la guerre déclarée à la religion et à ses ministres par les radicaux s'accroît et s'envenime chaque jour davantage. Après M. Devès, rapporteur du budget des cultes, qui veut réduire le traitement des archevêques et évêques de France, réduction dont les pauvres surtout seraient les premières victimes, voici que le conseil municipal de Paris, dont le matérialisme s'affiche en toute occasion, s'insurge contre tous les livres fidèles aux doctrines chrétiennes...

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE ET M. F. SARCEY, DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le journal qui se fait le plus remarquer par la vivacité de ses attaques contre les congrégations religieuses en général, et contre les Frères de la Doctrine chrétienne en particulier, est sans contredit le XIX<sup>e</sup> Siècle. Le rédacteur qui s'y montre le plus ardent est M. Francisque Sarcey. Pour juger de la bonne foi et de la sincérité de M. Sarcey, suffit de lire l'article suivant, qu'il a publié le 17 décembre 1871 dans ce même journal. On ne verra pas sans étonnement la feuille de M. About et l'écrivain précipitamment aujourd'hui y défend précisément les hommes et les choses qu'ils attaquaient si passionnément aujourd'hui.

« Je viens de recevoir un gros volume fraîchement éclos au soleil des éternelles, qui a pour titre: Les Frères de la Doctrine chrétienne en 1870. L'auteur, M. d'Arsac, conte, dans une langue qui par malheur est assez plate, les services qu'a rendus à la patrie, durant nos malheurs, cet admirable institut de religieux qu'on n'est pas venu à bout de ridiculiser en les traitant d'ignorantins. « Je savais déjà, pour en avoir été le témoin oculaire, les prodiges de dévouement, d'abnégation, d'obéissance et d'héroïsme que ces hommes de foi avaient accomplis, pendant le siège, sous les murs de Paris; je les ai, en ce temps-là, signalés du mieux que j'ai pu à la reconnaissance publique dans le journal où j'écrivais alors. « J'apprends, par le livre de M. d'Arsac, que les frères de la Doctrine chrétienne se sont montrés partout, en province, ce que nous les avons vus au Bourget et à Champigny, qu'ils se sont prodigués sur les champs de bataille, ramassant les blessés sous la grêle des balles, sans vaine ostentation de courage, avec la résignation modeste et fière d'hommes qui font tranquillement leur devoir, parce que c'est leur devoir et n'attendent d'autre récompense de leur sacrifice que le plaisir de l'avoir fait. « Cette belle conduite, qui a été célébrée dans tous les partis, même les plus avancés, a conquis à leur cause bien des sympathies et dissipé de nombreuses préventions. « Je crains bien pour eux qu'ils ne tardent pas à inspirer de nouvelles défiances, et à s'aliéner encore une fois les esprits qu'ils avaient ramenés à eux. « C'est en recueillant nos soldats, en les pansant, en les guérissant, c'est qu'en offrant l'hospitalité à nos armées en déroute, ils s'étaient mis au service de la France, de l'humanité, sans acception de parti; c'est qu'ils avaient fait œuvre de charité universelle. « Une fois les débats engagés sur la loi que M. Jules Simon prépare, ils ne seront plus que les hommes d'une faction, et déjà leur, jetée par avance dans les discussions soulève des tempêtes. On parle déjà des fureurs de l'évêque d'Orléans, leur fougueux défenseur. « Et pourquoi? « S'il y eut jamais question facile à résoudre, c'est bien celle-là. Il faudrait seulement y apporter un esprit droit et un cœur détaché de tout intérêt. « Quand ces héroïques Frères de la Doctrine chrétienne s'en allaient, sous la mitraille, porter à nos blessés leurs consolations et leurs secours, est-ce qu'ils étaient jaloux des honnêtes gens qui, sans porter leur robe, affrontaient les mêmes dangers qu'eux et se dévouaient eux mêmes œuvres? Est-ce qu'ils songeaient à repousser leur concours? « C'est auxiliaire n'étaient sans doute pas pressés des mêmes mobiles qui les animaient; tandis qu'eux, les yeux fixés sur le

« Mais ce sont des fous! « Un de nos plus sérieux griefs contre la Commune, c'est d'avoir abattu les images de Christ auquel nous ne croyons point d'avoir, avec un infâme et stupide acharnement, persécuté des religieux qui distribuaient au fils de l'ouvrier le bienfait de première instruction. « Nous souhaitons que les Frères de la Doctrine chrétienne poursuivent librement l'œuvre de civilisation et de charité. Nous connaissons hautement le mérite de leurs établissements dirigés par eux, et notamment le grand pensionnat de Saint-Joseph, un des plus beaux de Paris; j'ose dire que ce sont des modèles de propriété et de bonne tenue; que les enfants travaillent avec une ardeur incroyable; que ces messieurs prennent sur ces jeunes âmes empire admirable, et OBTIENNENT DES RÉSULTATS OU NOTUS N'ARRIVONS QUE BIEN RAREMENT DANS NOS INSTITUTIONS LAIQUES. « Mais parce qu'ils réussissent à merveille à faire le bien, est-ce une raison pour qu'ils le fassent seuls? « Assurément ils n'y ont jamais songé, nous n'y songeons pas. M. Sarcey explique ici le droit de la société de fonder des écoles. « La société ne s'arrogerait un privilège en agissant de la sorte que si en effet elle supprimait toutes les autres écoles. Mais ne s'agit pas de cela. Les congrégations pourraient continuer à donner l'enseignement qui leur est propre; à côté d'eux se fonderait sans doute nombre d'établissements laïques qui feraient concurrence aux autres d'école de l'Etat et aux Frères de la Doctrine chrétienne. « Plût à Dieu qu'il en sortît par mille de dessous terre! qu'une émulation s'emparât de la nation tout entière! que la bourgeoisie formât des associations contre l'ignorance! Il y a, dans notre société, de femmes veuves et de vieilles filles qui consomment d'ennui, ne faisant œuvre de leurs dix doigts, non plus que de leur esprit. Ah! le bel emploi pour leurs facultés inactives de réunir autour d'eux qu'on cinq enfants et de leur apprendre le phabét. « Nous devrions nous enrégimenter dans cette sainte croisade. Laïque ou religieuse, qu'importe! L'essentiel est tout le monde sache lire!... « FRANCISQUE SARCEY. « Si Prudhon vivait encore, quelle occasion il aurait de jeter de nouveau le thème de: Blagueurs à la face de ces experts du vieux fonds de boutique de ce siècle!

La cour d'assises de la Seine a acquitté l'auteur d'une brochure absolument ou-

Feuilleton du Journal de Roubaix du 1<sup>er</sup> JUIN - 13 -

LA VIEILLESE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY PREMIÈRE PARTIE M. LECOQ se dérobe. — Un drôle d'homme, ce Tolbiac. Il vous a des trucs à lui et aussi des façons de vous regarder. — Il a appris son métier à une autre école que la nôtre, mais il le sait bien. J'aurais pourtant préféré le père Lecoq. Malheureusement, il ne veut plus se mêler de rien. Il a fait fortune, il marie son fils. Bref, il m'a donné un tas de mauvaises raisons.

— En affaires, il était régulier, même un peu trop raide, à ce que disent les détaillants du quartier. Mais on prétend aussi qu'en dehors de son commerce il se donnait du bon temps. Il courait beaucoup les théâtres et il ne détestait pas les petites dames. — Pas même celles qui logent rue de l'Arbalète. C'est bien ce que je pensais. Il sera venu ici faire le galant, et il y aura trouvé ce qu'il ne cherchait pas. A propos, vous devez connaître le locataire de ce pavillon? — Fort peu. J'ai appris par hasard qu'une Anglaise était venue s'établir ici, à la fin de l'été dernier. — Une Anglaise, c'est bien ça. Avec une femme de chambre, n'est-ce pas? — Oui, et voici comment j'ai su, c'est assez bizarre. Un Auvergnat qui a sa boutique à côté de la grille d'entrée est venu me dire que ces deux femmes avaient pris possession, un beau matin de cette maison qui était fermée depuis trois ans, et qu'elles s'y étaient installées sans la permission du propriétaire. Ce n'était pas bien grave. Cependant j'ai fait faire une enquête, et j'ai appris que le charbonnier se servait de la cour pour y déposer ses crottes. Il était fort contrarié que le pavillon fût loué. La dénonciation n'avait pas d'autre cause. Je me souviens que la dame est venue me trouver à mon bureau... une jolie femme, ma foi!

— Je le crois. — Nous passerons à la morgue tantôt. — A la morgue? — Oui, la dame en question a été trouvée dans une malle avec un coup de couteau au cœur. — L'affaire de la rue du Champ-de-l'Arbalète! — Justement. Vous voyez, mon cher collègue, que tous les renseignements que vous pourrez fournir ont une grande importance. — Certes, mais ils sont courts les renseignements que je possède. La dame m'a montré un bail consenti pour trois ans par le propriétaire. Ce bail était en règle; j'ai donné au charbonnier l'ordre d'enlever son bois. L'affaire n'a pas eu d'autres suites. — Alors, cette Anglaise vivait honnêtement? — Du moins, elle ne donnait aucun sujet de plainte. Si elle avait fait du scandale, je l'aurais su, car les princesses du demi-monde sont rares dans le quartier du Val-de-Grâce. D'ailleurs l'Auvergnat qui lui en voulait, se serait chargé de la dénoncer. — C'est un homme à interroger, cet Auvergnat. J'ai déjà causé hier soir avec sa femme. Je les recommanderais tous les deux à Tolbiac. Vous ne vous rappelez pas le nom du propriétaire? — Non; tout ce qui m'est resté dans l'esprit, c'est qu'il habite l'Angleterre. Le bail était daté de Londres. — Bon! mais il doit avoir un représentant à Paris. Nous saurons ça par le per-

cepteur, qui a dû recevoir les communications. Maintenant, résumons. Une étrange jeune encore jolie, sans mari et sans mille, ne vient pas sans motif habiter rue de l'Arbalète. On demeurait ce monsieur Lheureux — Place du Panthéon. — C'est à deux pas. Tout s'explique protecteur a installé la protégée dans le voisinage, et il a choisi une rue où un gérant bien posé peut fréquenter sans compromettre la locataire d'un pavillon qui a fort bonne mine. — C'est très admissible, en effet. Si ment... pourquoi cette femme l'aurait-elle assassiné? On ne tue pas la poule aux d'or. — Pas pour le voler assurément. Il a core sa montre et sa chaîne. — Et même son portefeuille. Tenez, voici un bout de cuir de Russie qui se trouve dans la poche de la redingote. — S'il contient des valeurs, nous serions fixés. Du reste, j'ai déjà des idées arrêtées sur la cause des deux crimes et sur la manière dont ils ont été commis. Mon siège est fait. Mais je suis curieux de voir d'abord comment Tolbiac envisagera l'affaire. C'est son esprit original et il a des procédés à lui. Attendons-le. — Vous ne l'attendrez pas longtemps, le commissaire en s'approchant de la porte. Voici un sacro qui s'arrête et Pied en descendant. — A la bonne heure! s'écria le chef de sûreté qui vint aussi regarder dans la